

CCAS Saint-Désirat

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DE TICKETS DE PISCINE À TARIF RÉDUIT

Le CCAS de Saint-Désirat a délibéré le mardi 1er juillet 2025 pour une aide aux familles en instaurant une participation financière pour la vente de tickets de piscines à tarifs réduits pour la piscine de l'Agglomération : Aquavaure. Pour cela, il a été acheté des planches de tickets à tarifs réduits. Cette participation s'élève à 0,91 € pour les tickets adultes et à 1,60 € pour les tickets enfants portant le **billet adulte à 3 €** et le **billet enfant à 1,50 €**.

Pour information, le prix de vente du ticket adulte à l'unité sans réduction est de 4,70 € et celui du ticket enfant à l'unité sans réduction de 3,80 €

Ce dispositif est valable pour les familles de Saint-Désirat et cela sans conditions de ressources.

Les conditions d'attributions sont les suivantes

- Résider sur Saint-Désirat (un justificatif de domicile sera demandé)
- Être une famille avec au moins un enfant de moins de 18 ans et plus si étudiant. Justificatifs demandés : livret de Famille et carte d'étudiant si besoin.

Le nombre de tickets attribués par année civile sont

- Pour les familles avec un enfant : 8 tickets adultes et 4 tickets enfants
- Pour les familles avec 2 enfants : 8 tickets adultes et 8 tickets enfants
- Pour les familles avec 3 enfants : 8 tickets adultes et 12 tickets enfants
- Pour les familles avec 4 enfants : 8 tickets adultes et 16 tickets enfants
- ...

Les tickets sont valables 3 ans à partir de la date initiale d'achat

Règlement

- Uniquement par chèque à l'ordre du trésor public
- Montant minimal d'achat : 10 €
- Les tickets seront en vente à la Bibliothèque/Agence postale durant les heures d'ouvertures de cette dernière.
En période de congés, les billets seront en vente à la mairie.